

« Dès la rentrée 2024, les manuels de lecture en CP bénéficieront d'une labellisation. Les manuels de CE1, CE2, CM1, CM2 et 6ème bénéficieront d'une labellisation à compter de septembre 2025. Tous les manuels du CP à la terminale à partir de septembre 2026 ». Gabriel Attal, 5 décembre 2023. Pourtant, les triples libertés (produire, choisir, utiliser) en vigueur depuis 1880 n'ont été interrompues qu'en 1940.

Le ministre de l'éducation nationale a tenu une conférence de presse le mardi 5 décembre 2023, le jour même où l'OCDE rendait publique la dernière enquête internationale PISA[1]. Prenant appui sur de mauvais résultats pour la France, le ministre a annoncé un plan en 20 mesures, appelé « Choc des savoirs ». Parmi les mesures ministérielles figure cette annonce :

« Dès la rentrée 2024, les manuels de lecture en CP bénéficieront d'une labellisation. Les manuels de CE1, CE2, CM1, CM2 et 6^{ème} bénéficieront d'une labellisation à compter de septembre 2025. Tous les manuels du CP à la terminale bénéficieront d'une labellisation à partir de septembre 2026 »[2].

Pourtant, interviewée par l'AEF[3] le 23 novembre 2023, Célia Rosentraub, directrice générale des éditions Hatier et présidente de l'association Les Éditeurs d'Éducation, formulait cette mise en garde : « Dans le système actuel, une sélection est effectuée a posteriori par l'enseignant, pour un manuel qui colle aux pratiques du terrain et de la classe ; si c'était l'inverse, ce serait une labellisation a priori, sans pouvoir appréhender les différents contextes de classes qui émaillent le territoire. L'enseignant est au plus près de son contexte de classe, et donc il est le plus à même de faire des choix adaptés. La labellisation ajouterait une couche de complexité qui n'est pas nécessaire. Ce qui fonctionne, c'est que ce sont des milliers de choix faits par les enseignants, alors que dans un système de labellisation, ce serait une poignée qui déciderait de ce qui est bien ou pas, or le lien avec la classe est important. Tant qu'on travaille sur la base du programme officiel, il n'y a pas de risque que des contenus soient mauvais. »

Pour mieux appréhender la portée de l'annonce ministérielle, un examen des apports de la recherche sur la question des manuels scolaires en France s'avère utile.

Lire la suite sur le blog Médiapart de Rachel Schneider :

https://blogs.mediapart.fr/rachel-schneider/blog/030124/pourquoi-labelliser-les-manuels-scolaires-est-une-decision-politique-de-droite?utm_source=global&utm_medium=social&utm_campaign=SharingApp&xtor=CS3-5